

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 DÉCEMBRE 2022

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce douzième jour de décembre, de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	vacant		Conseillère (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Pierre	Bouchard	Conseiller (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

22-12-163 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

22-12-164 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Paul Lafrenière demande une rencontre avec les membres du Conseil suite à la réception par la Ferme Alliance de l'avis d'infraction et de la demande de remise en état de la propriété concernant les travaux illégaux qui ont été effectués dans un cours d'eau sur sa propriété sans permis.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

22-12-165 **DEMANDE DE DÉNEIGEMENT POUR LE CHEMIN DE L'HORIZON**

ATTENDU QU'Horizon SF est propriétaire du chemin de l'Horizon ;

ATTENDU QU'Horizon SF a fait une demande pour le déneigement du chemin de l'Horizon ;



ATTENDU QUE la Municipalité effectue déjà du déneigement à forfait pour le chemin privé des Noisetiers et une section du chemin St-Luc pour le Ministère des Transports ;

ATTENDU QUE le tarif au kilomètre sera le même que pour le chemin des Noisetiers ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'accepter la demande d'Horizon SF au coût de quatre mille quatre cent trente-trois dollars (4 433 \$) pour la saison hivernale 2022-2023 pour une distance de 1,2 km.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de novembre dernier.

PROTECTION INCENDIE

22-12-166 RECONNAISSANCE DES POMPIERS - 15 ANS DE SERVICE

ATTENDU QUE les Municipalités de La Motte et de Rivière-Héva ont en commun un service de protection incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Héva a adopté une résolution concernant la reconnaissance des pompiers ayant cumulé plusieurs années de service ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Héva a honoré ses pompiers ayant 15 ans de services ;

ATTENDU QU'il y a deux pompiers de La Motte qui ont atteint 15 ans de service ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'adopter la même résolution que Rivière-Héva et de remettre un cadeau monétaire aux deux pompiers ayant atteint 15 ans de service.

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

22-12-167 ENTENTE PORTANT SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES RÉVISÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST RÉSOLU sur proposition de Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Réjean Richard, maire à signer pour et au nom de la Municipalité de la Motte l'entente portant sur la valorisation des matières organiques révisée.

ADOPTÉE



AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

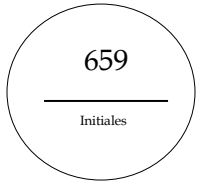
DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2022.

22-12-168 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2022 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-trois mille six cent soixante-trois dollars et quarante-sept sous. (83 663,47 \$)

Association Forestière A-T	50,00 \$
Atelier KGM Inc.	287,44 \$
Blanchette S.A.M.N. inc.	160,97 \$
Bois Turcotte ltée	8,38 \$
Club du père Noël	200,00 \$
Cordonnerie M. Paquin	8,63 \$
Croteau Mireille	224,70 \$
Croteau Vickie	224,70 \$
Danny Lamoureux Entrepreneur Électricien	1 254,98 \$
Desjardins Sécurité financière	3 170,14 \$
Energies Sonic inc.	5 555,29 \$
Envirobi	695,91 \$
FQM	220,50 \$
Garage Tardif ltée	916,41 \$
Gestions Martin Leclercq Inc.	229,82 \$
Gfl Environmental Services inc.	384,73 \$
Gls Logistics Systèms Canada Ltd	37,52 \$
Groupe Accisst	1 149,75 \$
Hydraulique J.M.P.E.	25,75 \$
Hydro-Québec	1 861,63 \$
Larouche Bureautique	341,72 \$
Location Lauzon Amos	-23,44 \$
M & M Nord-Ouest inc.	60,83 \$
Master Card BNC	65,25 \$
Ministre du Revenu	5 453,57 \$
Multi-Services J.V.B.	189,71 \$
Papeterie Commerciale	584,06 \$
Pelletier Nettoie Tout	224,20 \$
Plourde, Danielle	100,00 \$
Pneus GBM S.E.N.C.	351,71 \$
Poste Canada	93,35 \$
Receveur General du Canada	2 290,37 \$
Richard, Nicole	1 190,00 \$
Rôle de paie	15 983,38 \$
Sanimos Inc.	667,92 \$
Savard, Monique	26,00 \$
Sécuriplus	8 083,72 \$
Société d'histoire d'Amos	65,00 \$
Strongco	5 952,05 \$
Sylvie Gagnon Notaire	1 040,15 \$
Toromont Cat (Québec)	285,14 \$
Toupin Viviane	110,25 \$
UAP Inc.	922,51 \$
Ville d'Amos	23 093,88 \$
Wurth Canada Limited	-155,11 \$



Total

83 663,47 \$

ADOPTÉE

22-12-169 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2023 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2023, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19 h 30 :

9 janvier	13 février
13 mars	11 avril (mardi)
8 mai	5 juin
10 juillet	14 août
11 septembre	2 octobre
13 novembre	11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffière-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

22-12-170 **POLITIQUE SALARIALE 2023**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale 2023 avec une augmentation du taux de base 2022 de 4 % et d'ajouter un montant forfaitaire de 3 % au taux de base de 2022 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

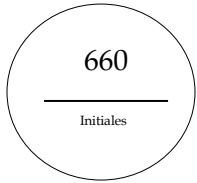
ADOPTÉE

22-12-171 **LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 14 novembre 2022 :

Nom et adresse	Matricule	No. de lot	Taxes	Int. et pén.
Patrick Beaupré 157-159, ch du Quai La Motte, QC J0Y 1T0	0755-83-0956	4 593 369	Foncière 2021 : 283,43 \$ Services 2021 : 69,80 \$ Foncière 2022 : 648,00 \$ Services 2022 : 349,00 \$	Int : 23,56 \$ Pén. : 8,63 \$ Frais : 20,00 \$
André Duhaime 374, ch. St-Luc La Motte, QC J0Y 1T0	0855-12-1522	4 332 528	Foncière 2022 : 534,49 \$ Service 2022 : 174,50 \$	Int : 32,42 \$ Pén. : 10,29 \$ Frais : 20,00 \$

EN CONSÉQUENCE :



IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu

QUE la greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

ADOPTÉE

22-12-172 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu, que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13 %) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5 %) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payée.

ADOPTÉE

22-12-073 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, de nommer monsieur Pierre Bouchard à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2022.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

22-12-174 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

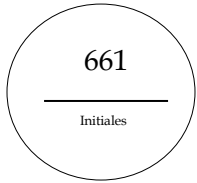
IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 34.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire



« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

22-12-166

22-12-168

Signé ce treizième jour de décembre
de l'an deux mille vingt-deux